



NOTE AUX PARENTS

Le collège de votre enfant va participer à l'opération « Bravos Artisans » initiée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres pour la 22^{ème} année consécutive, le but étant de faire découvrir aux jeunes collégiens les métiers de l'Artisanat par le biais d'un stage dans une entreprise artisanale pour une durée de 3 à 5 jours. Vous trouverez donc ci-joint une note explicative de cette opération. }

Déroulement de l'opération

Parfois, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ne peut pas trouver d'artisan correspondant aux choix de l'équipe. Dans ce cas, une solution alternative peut être trouvée avec les élèves (extension de la zone de recherche, modification du choix du métier).

III- Les formalités administratives

Une fois les recherches effectuées, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat rapporte au collège les noms des entreprises d'accueil. Elle fournit aux équipes d'élèves le matériel nécessaire à la réalisation du stage : une clé USB contenant le rapport de stage et les conventions de stage.

Les équipes doivent ensuite rencontrer l'entreprise rapidement, de manière à remplir le calendrier de stage et faire signer les conventions.

Les conventions sont ensuite retournées au collège, elles permettent d'assurer les élèves pour toute l'opération.

IV - Le stage en entreprise

Le stage en entreprise se déroule au cours du second trimestre de l'année scolaire (entre les vacances de février et les vacances de pâques) à raison d'une trentaine d'heures en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi, le samedi, pendant les vacances scolaires...). Il s'agit d'un stage d'observation. Les déplacements des élèves pour aller en entreprise sont à la charge des parents.

V - Le rapport de stage

Au cours du stage, les élèves doivent réaliser un rapport de stage sous forme de reportage. Celui-ci est déjà pré-rempli. Il pourra être illustré par des photographies des élèves ou tout autre document en rapport avec l'entreprise ou le métier. Le meilleur rapport de stage sera valorisé dans chaque collège en fonction de la qualité des réponses, de l'illustration et de l'appréciation du maître de stage.

VI – Bilan- Remises de récompenses

Début mai, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat récupère les rapports complétés et illustrés. Ceux-ci sont lus, ils font alors l'objet d'une discussion au cours d'une réunion bilan et leurs auteurs sont modestement récompensés. Les travaux réalisés sont ensuite redistribués aux élèves.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER :

Service Orientation Emploi

Mme PASQUET Julie

05.49.77.87.81

j.pasquet@cma-niort.fr

22, rue des Herbillaux BP 1089

79000 NIORT CEDEX 9

 demarches_a_effectuer_2016 (PDF de 197 ko)

 liste_des_metiers (PDF de 130.3 ko)

 rapport_de_stage_bravo_les_artisans (Word de 2.7 Mo)

 fiche_bilan_du_stage (PDF de 51.8 ko)

 fiche_d_inscription_2015 (PDF de 272.2 ko)

 convention_2015-2016 (PDF de 156.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.